



# PRIX

## Membres honoraires

L'Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick peut décerner des certificats de membre honoraire à certaines personnes afin de souligner leur contribution dans le secteur municipal.

Les représentants régionaux du Conseil d'administration ou les membres de l'Association peuvent proposer au comité d'adhésion les noms de membres de leurs régions respectives comme membre honoraires. Le comité se réunit ensuite pour étudier les proposition selon la procédure ci-dessous.

## **MEMBRE HONORAIRE**

Un certificat de membre honoraire peut être décerné à une personne qui s'est distinguée dans le secteur municipal.

Les certificats de membre honoraire sont décernés selon les critères suivants:

- a) Le récipiendaire peut faire valoir ou progresser l'Association;
- b) Le récipiendaire doit être une personne bien connue ou de marque qui a beaucoup contribué au secteur de l'administration des municipalités au Nouveau-Brunswick;
- c) Le nombre de membres admis chaque année est déterminé d'avance.

Le comité d'adhésion doit faire ses recommandations au Conseil d'administration

